

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

REGLEMENT GRAPHIQUE





Prescrit le 16 / 11 / 2017 Arrêté le 15 / 02 / 2024

Ua : Secteur coeur de bourg ou péricentralité Challans

Ub : Secteur Challans coeur de ville Uc : Secteur Challans Bonne Fontaine UE : Zone urbaine à vocation économique

UEao : secteur Parc Activ'Océan

UT : Zone urbaine à vocation touristique

1AU : Zone à urbaniser à vocation résidentielle

1AUE : Zone à urbaniser à vocation économique 1AUEc : Secteur dédié aux activités commerciales

1AUT : Zone à urbaniser à vocation touristique

N : Zone naturelle et forestière

Np : Secteur naturel protégé

Nr : Secteur naturel remarquable

NE : STECAL à vocation économique

NT : STECAL à vocation touristique

Ap : Secteur agricole protégé

AE : STECAL à vocation économique

AT : STECAL à vocation touristique

A : Zone agricole

1AULes : Secteur dédié à l'enseignement et à la santé

NGV : STECAL à vocation d'accueil des gens du voyage

Aeo : Secteur agricole dédié aux ENR de type éolien

AL : STECAL à vocation d'équipements d'intérêt collectif

NDPM : Zone naturelle du domaine public maritime

Challans - Bourg Nord-Ouest

atelierurbanova urbanisme & architecture

Eric ENON // ATELIER de l'EMPREINTE Paysagistes concepteurs

Paysagistes concepteurs

Enic ENON // ATELIER de l'EMPREINTE Paysagistes concepteurs





Espace Proche du Rivage **PRESCRIPTIONS**

Elements de patrimoine (Art. L151-19 Code Urbanisme) Immeuble remarquable protégé

★ Elément de petit patrimoine remarquable protégé Espace public remarquable protégé Elément de petit patrimoine remarquable protégé Espace public remarquable protégé

Immeuble remarquable protégé Site bâti remarquable protégé Secteur remarquable protégé

Eléments de paysage et de continuité écologique (Art. L151-23 Code Urbanisme) Arbre ou groupe d'arbres remarquable protégé •••• Alignement d'arbres protégé

Zone Humide protégée Secteurs couverts par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Secteur concerné par une OAP Sectorielle

OAP thématiques sur l'ensemble du territoire : OAP thématique "Commerce" OAP thématique "PCAET"

OAP thématique "Intensification et Mixité urbaines"

OAP thématique "TVB et Lisières Urbaines"

Autres prescriptions Changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'urbanisme Linéaire commercial au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme Espace Boisé Classé protégé au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme

Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol au titre de l'article R151-34 du Code de l'urbanisme

Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Commune	N°	Libelle	Beneficiaire	Surface (m²
Challans	01	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	2248
Challans	02	Aménagement d'une liaison piétonne	Commune	252
Challans	18	Bassin d'orage	Commune	4020
Challans	19	Bassin d'orage	Commune	7971
Challans	25	Cheminement piéton	Commune	616
Challans	26	Cheminement piéton	Commune	23
Challans	32	Cheminement piéton	Commune	962
Challans	33	Cheminement piéton	Commune	477
Challans	34	Cheminement piéton	Commune	4344
Challans	36	Cheminement piéton	Commune	1213
Challans	50	Création de parking	Commune	1165
Challans	51	Création de parking	Commune	2223
Challans	64	Transformateur électrique	Commune	592
Sallertaine	03	Aménagement d'un carrefour	Commune	321
Sallertaine	05	Extension du siège de Challans Gois Communauté	Communauté de communes	1790

